

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 25 septembre 2025
N° CP-2025-6-5-8
N° applicatif 13226

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation jeunesse

Service consulté

NOUVELLES COMPOSITIONS DES GROUPEMENTS COMPTABLES CONSTITUÉS AUX LYCÉES JULES VERNE DE SAVERNE, HENRI MECK DE MOLSHEIM ET HEINRICH-NESSL DE HAGUENAU AU 1ER SEPTEMBRE 2025

Résumé : Les modifications des groupements comptables sont soumises pour avis aux collectivités de rattachement des EPLE, selon l'article R421-62 du code de l'éducation.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de donner son avis sur les nouvelles compositions des groupements comptables constitués au 1er septembre 2025 aux Lycées Jules Verne de Saverne, Henri Meck de Molsheim et Heinrich-Nessel de Haguenau pour les collèges publics rattachés jusqu'alors à l'agence comptable du collège Les Sources de Saverne ou au lycée Jules Verne de Saverne.

L'article R421-62 du code de l'éducation précise que la création des groupements comptables est arrêtée par le recteur de l'académie, après avis des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement intéressés et des collectivités territoriales de rattachement.

A compter du 1^{er} septembre 2025, les compositions des groupements comptables constituées aux lycées Jules Verne de Saverne, Henri Meck de Molsheim et Heinrich-Nessel de Haguenau pour les collèges publics d'Alsace seront modifiées de la manière suivante :

Les collèges publics cités ci-dessous, jusqu'alors rattachés à l'agence comptable du collège Les Sources de Saverne, intégreront le groupement comptable du lycée Jules Verne de Saverne :

- Collège Les Sources à Saverne,
- Collège Poincaré à Saverne,
- Collège Léonard de Vinci à Marmoutier,
- Collège Marcel Pagnol à Wasselonne,
- Collège de l'Eichel à Diemeringen,
- Collège des racines et des ailes à Drulingen,
- Collège Tomi Ungerer à Dettwiller,
- Collège Suzanne Lalique-Haviland à Wingen sur Moder.

Le collège Grégoire de Tours à Marlenheim, jusqu'alors rattaché à l'agence comptable du lycée Jules Verne à Saverne, intégrera le groupement comptable du lycée Henri Meck de Molsheim.

Les collèges Dore à Hochfelden et Val de Moder à la Walck, jusqu'alors rattachés à l'agence comptable du collège Les Sources de Saverne, intégreront le groupement comptable du lycée Heinrich-Nessel de Haguenau.

A compter du 1^{er} septembre 2025, les groupements comptables cités seront constitués de la manière suivante :

Groupement comptable du lycée Jules Verne de Saverne sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Pierre Claude à Sarre-Union,
- Collège Olympe de Gouges à Ingwiller,
- Collège du Bastberg à Bouxwiller,
- Collège Les Sources à Saverne,
- Collège Poincaré à Saverne,
- Collège Léonard de Vinci à Marmoutier,
- Collège Marcel Pagnol à Wasselonne,
- Collège de l'Eichel à Diemeringen,
- Collège des racines et des ailes à Drulingen,
- Collège Tomi Ungerer à Dettwiller,
- Collège Suzanne Lalique-Haviland à Wingen sur Moder.

Le groupement comptable du lycée Henri Meck de Molsheim sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Henri Meck à Molsheim,
- Collège Rembrandt Bugatti à Molsheim,
- Collège Louis Arbogast à Mutzig,
- Collège Haute Bruche à Schirmeck,
- Collège Frison Roche à La Broque,
- Collège Grégoire de Tour à Marlenheim.

Le groupement comptable du lycée Heinrich-Nessel de Haguenau sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Maurois à Bischwiller,
- Collège Marcel Weinum à Brumath,
- Collège Georges Holderith à Lauterbourg,
- Collège Kléber à Haguenau,
- Collège du Rhin à Drusenheim,
- Collège Simone Veil à Herrlisheim,
- Collèges Charles de Gaulle à Seltz,
- Collège Dore à Hochfelden,
- Collège Val de Moder à La Walck.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable aux nouvelles compositions des groupements comptables constitués aux lycées Jules Verne de Saverne, Henri Meck de Molsheim et Heinrich-Nessel de Haguenau au 1^{er} septembre 2025, selon les nouvelles compositions suivantes :
 - o Les collèges publics cités ci-dessous, jusqu'alors rattachés à l'agence comptable du collège Les Sources de Saverne, intégreront le groupement comptable du lycée Jules Verne de Saverne :
 - Collège Les Sources à Saverne,
 - Collège Poincaré à Saverne,
 - Collège Léonard de Vinci à Marmoutier,
 - Collège Marcel Pagnol à Wasselonne,
 - Collège de l'Eichel à Diemeringen,
 - Collège des racines et des ailes à Drulingen,
 - Collège Tomi Ungerer à Dettwiller,
 - Collège Suzanne Lalique-Haviland à Wingen sur Moder.
 - o Le collège Grégoire de Tours à Marlenheim, jusqu'alors rattaché à l'agence comptable du lycée Jules Verne à Saverne, intégrera le groupement comptable du lycée Henri Meck de Molsheim.
 - o Les collèges Dore à Hochfelden et Val de Moder à la Walck, jusqu'alors rattachés à l'agence comptable du collège Les Sources de Saverne, intégreront le groupement comptable du lycée Heinrich-Nessel de Haguenau.
- de prendre acte qu'à compter du 1er septembre 2025, les groupements comptables cités seront constitués de la manière suivante :

Groupement comptable du lycée Jules Verne de Saverne sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Pierre Claude à Sarre-Union,
- Collège Olympe de Gouges à Ingwiller,
- Collège du Bastberg à Bouxwiller,
- Collège Les Sources à Saverne,
- Collège Poincaré à Saverne,
- Collège Léonard de Vinci à Marmoutier,
- Collège Marcel Pagnol à Wasselonne,
- Collège de l'Eichel à Diemeringen,
- Collège des racines et des ailes à Drulingen,
- Collège Tomi Ungerer à Dettwiller,
- Collège Suzanne Lalique-Haviland à Wingen sur Moder.

Le groupement comptable du lycée Henri Meck de Molsheim sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Henri Meck à Molsheim,
- Collège Rembrandt Bugatti à Molsheim,
- Collège Louis Arbogast à Mutzig,
- Collège Haute Bruche à Schirmeck,
- Collège Frison Roche à La Broque
- Collège Grégoire de Tour à Marlenheim.

Le groupement comptable du lycée Heinrich-Nessel de Haguenau sera constitué des collèges publics suivants :

- Collège Maurois à Bischwiller,
- Collège Marcel Weinum à Brumath,
- Collège Georges Holderith à Lauterbourg,
- Collège Kléber à Haguenau,
- Collège du Rhin à Drusenheim,
- Collège Simone Veil à Herrlisheim,
- Collèges Charles de Gaulle à Seltz,
- Collège Dore à Hochfelden,
- Collège Val de Moder à La Walck.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.